



Salariés des entreprises de prestations de service de la SNCF, d'EDF ET DE LA RATP, La CGT s'adresse à vous !

Cher(e) Collègue,

Nous souhaitons par ce courrier nous adresser directement à toi en tant que salarié d'entreprises de prestations (gardiennage, nettoyage, restauration, bâtiment et travaux publics) pour le compte soit de la SNCF, d'EDF ou de la RATP.

En effet, ces grandes entreprises de service public sous-traitent leurs prestations de service à des entreprises privées pour couvrir les besoins importants de main-d'œuvre dans ces secteurs d'activités.

Dans un souci de dégager un maximum de profits, ces différents grands groupes sous-traitent en cascade, pour abaisser le coût du travail au détriment des conditions de vie et de travail des salariés de ces entreprises. Parfois même les entreprises « sous-traitées », sous-traitent elles-mêmes pour aussi dégager des profits.

Au bout de la chaîne, c'est vous, travailleurs « sans droits » voire « sans papiers » qui subissez les pratiques d'un autre temps de certains patrons. Ces pratiques se traduisent au quotidien par, une déréglementation sans limite du droit du travail (horaires de travail, conditions de travail dégradées), une absence de droits dans l'entreprise, ceci générant une forte insécurité sociale, pouvant enlever la vie à certains d'entre vous qui ne demandez que de pouvoir vivre dignement du fruit de votre travail pour répondre aux besoins de vos familles.

Nous sommes face à un véritable « réseau d'esclavage moderne » orchestré par le gouvernement et le patronat qui jouent d'hypocrisie et font mine de découvrir ces situations intolérables dans certaines entreprises.

Concernant la SNCF, EDF ou la RATP, ces entreprises « donneurs d'ordre », au-delà de l'image qu'elles présentent, ont une responsabilité sociale forte vis-à-vis des salariés de la sous-traitance pour faire appliquer le droit du travail à tous, le versement régulier des salaires, soit tous les mois.

Malgré votre situation précaire, la plupart d'entre vous, détenez une feuille de paye, déclarez vos impôts et versez des cotisations aux caisses d'assurance maladie, retraite, ASSEDIC, sans pourtant prétendre en retour à des droits sociaux couvrants la maladie, les accidents du travail, le chômage, la famille, la retraite.

Les pratiques de certains dirigeants de ces entreprises publiques de service public, sont dignes de pratiques de « patrons voyous » qui ne visent que l'allègement des coûts en n'appliquant pas le droit du travail. Or les entreprises « donneurs d'ordre », que sont la SNCF, EDF, la RATP ont pour responsabilité première de vérifier tous les six mois le respect des normes financières par leurs sous-traitants.

Pour beaucoup d'entre vous qui travaillez sans règles, qui êtes « sans papiers », en attente de régularisation, le quotidien est synonyme de discrimination en tous genres, d'humiliations, de violences de toutes sortes, pouvant aller jusqu'à l'expulsion dans votre pays d'origine.

Cette situation doit cesser, pour la plupart d'entre vous, vous travaillez sur le sol français depuis plusieurs années. Vous devez être reconnus comme salariés à part entière dans ce pays, qui est le pays des Droits de l'Homme !!

N'en déplaise au gouvernement et notamment au Ministre de l'Immigration, M. BESSON, vous vivez ici, vous bossez ici, vous resterez ici !!

C'est pourquoi, en 2008, à l'appel de la CGT et de plusieurs associations, de nombreux salariés dits « sans papiers » se sont mis en grève pour gagner la régularisation de leur situation. 2800 travailleurs ont été régularisés en 2008, et ont ainsi pu retrouver leur liberté d'aller et venir et la possibilité de défendre leurs droits de salariés !

En cet automne 2009, ce sont plus de 5000 salariés de différentes entreprises qui sont en lutte avec la CGT et 10 autres syndicats et associations pour obtenir leur régularisation et les droits qui s'y attachent. Ils exigent des critères de régularisation par le travail s'appliquant de façon égale pour tous.

La CGT agit par tous les moyens pour que votre situation change et que vous puissiez vivre librement du fruit de votre travail.

NON ! Travailler dur pour nourrir sa famille, y compris quand elle est restée au pays n'est pas un délit !!

La CGT, première organisation syndicale en France, est organisée dans les entreprises, c'est le cas à la SNCF, à EDF et à la RATP. Elle est aussi organisée dans les territoires avec des structures de proximité interprofessionnelles, que sont les unions locales et les unions départementales.

La CGT agit au quotidien pour améliorer et garantir les droits individuels et collectifs de tous les salariés, en interpellant par l'action collective ou d'autres formes les directions d'entreprises, les pouvoirs publics, afin qu'ils apportent des réponses aux situations précaires et inhumaines que vivent certains salariés, victimes du système capitaliste et ultralibéral où l'argent règne en maître, au détriment des conditions de vie et de travail des travailleurs à la main d'œuvre « bon marché ».

La CGT qui anime depuis l'année dernière (2008), un vaste mouvement de grève par des « travailleurs sans-papiers » demandant leur régularisation, a exigé du gouvernement une nouvelle circulaire avec des critères simplifiés, améliorés et appliqués sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des structures de proximité de la CGT sont à votre disposition pour vous organiser collectivement pour gagner la régularisation de vos droits de travailleurs/citoyens sur le sol français et ceci de manière pérenne.